



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Commission Consultative

Départementale

de Sécurité et d'Accessibilité



19 février 2019

Commission Consultative Départementale
de Sécurité et d'Accessibilité

19/02/2019



La sous-commission départementale d'accessibilité (1/2)

- Avis sur les dossiers des ERP de 1^{ère} catégorie
- Avis sur demandes de dérogations sur l'accessibilité des ERP, IOP et des logements
- Avis sur les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

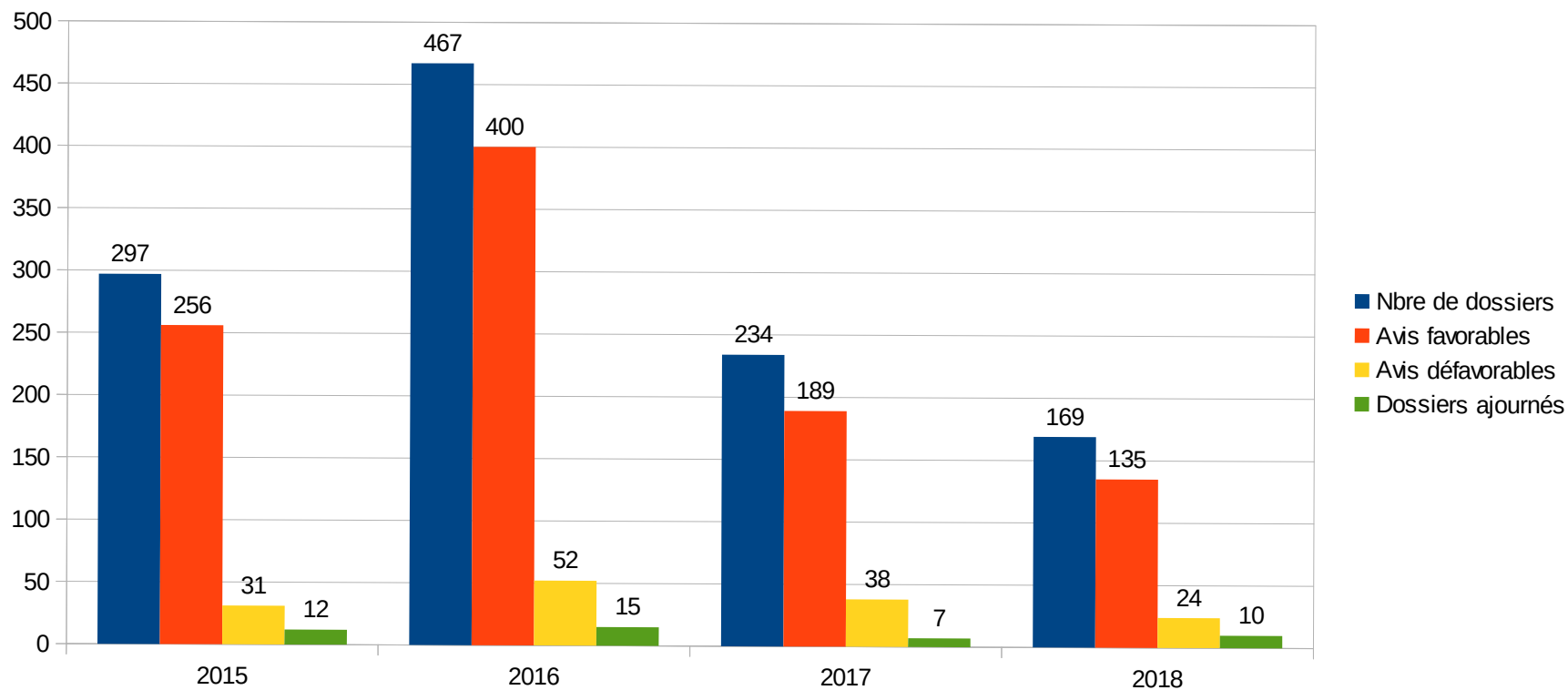
En 2018 : 11 réunions et 169 dossiers

Nombre total de dossiers	Nombre d'avis favorables	Nombre d'avis défavorables	Nombre de dossiers ajournés	Nombre de dossiers comportant des dérogations	Nombre de dossiers comportant un Ad'AP	Nombre de dossiers logement	Nombre de dossiers IOP
169	135 79,9%	24 14,2 %	10 5,9 %	91 53,8 %	85 50,3%	0	0



La sous-commission départementale d'accessibilité (2/2)

Commission Consultative Départementale
de Sécurité et d'Accessibilité



Evolution du nombre de dossiers



Les commissions d'arrondissement pour l'accessibilité des ERP (1/3)

(ERP neufs, réhabilitations, extensions,
sans dérogation, sans Ad'ap)

- 3 commissions d'arrondissement :

Lons-le-Saunier, Dole et Saint-Claude :

- avis sur les dossiers des ERP sauf pour les ERP de 1^{ère} catégorie
- 34 réunions et 202 dossiers

Nombre total d'avis favorables : 184

Nombre total d'avis défavorables : 12



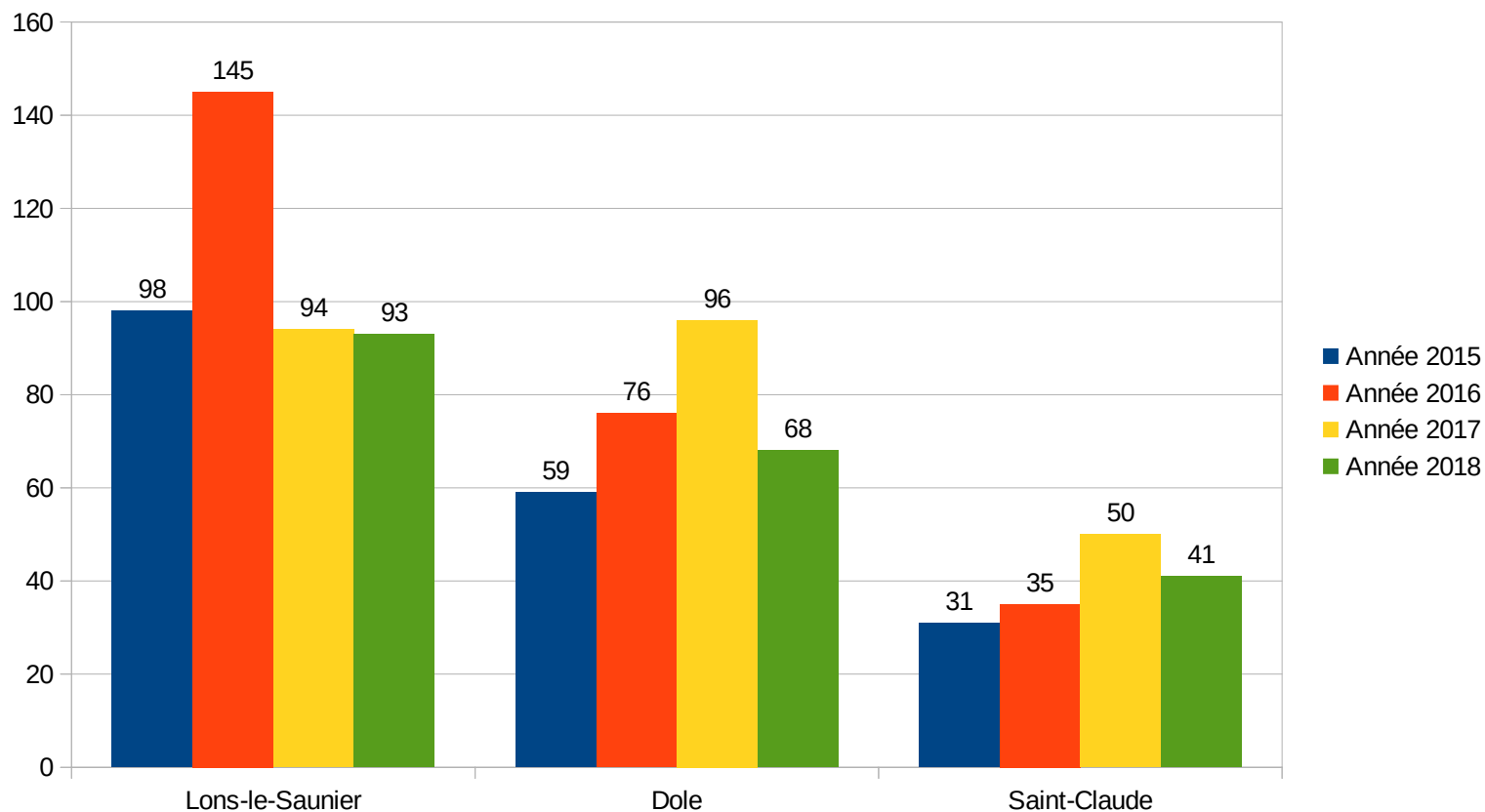
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Les commissions d'arrondissement pour l'accessibilité des ERP (2/3)

Commission Consultative Départementale
de Sécurité et d'Accessibilité



Evolution du nombre des dossiers traités par les commissions d'arrondissement



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

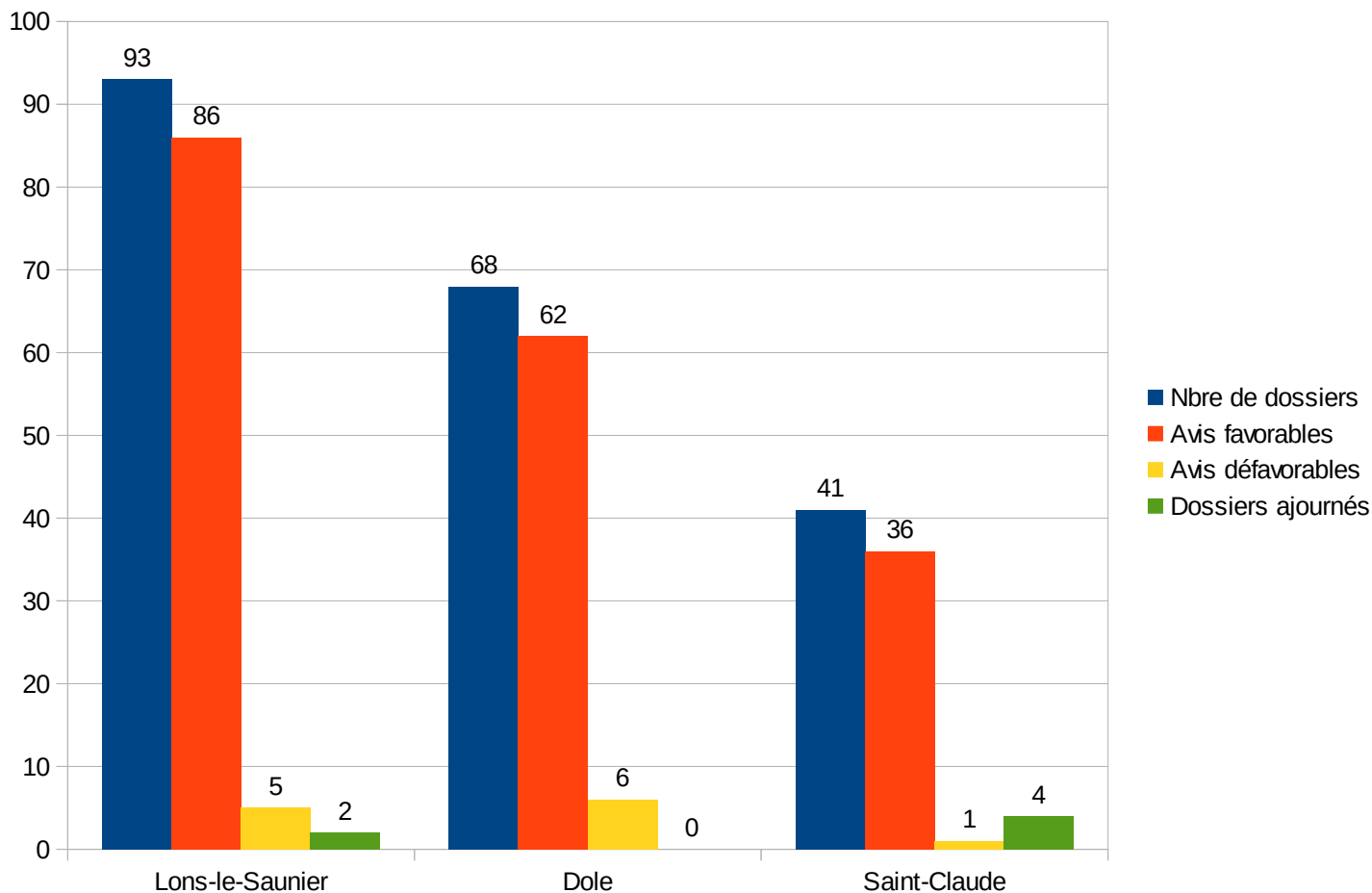
PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Les commissions d'arrondissement pour l'accessibilité des ERP (3/3)

(ERP neufs, réhabilitations, extensions
sans dérogation, sans Ad'ap)

Commission Consultative Départementale
de Sécurité et d'Accessibilité



Avis des commissions d'arrondissement en 2018

19/02/2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Autres activités 2018

- Traitement de 70 attestations d'ERP conformes ;
- Organisation de la sous-commission départementale et de la commission d'arrondissement de Lons : ordre du jour, convocations, etc... ;
- Rédaction des procès-verbaux et des arrêtés préfectoraux (dérogations et Ad'ap) de la sous-commission départementale, et des procès-verbaux de la commission d'arrondissement de Lons ;
- Travail d'harmonisation des pratiques d'instruction entre villes autonomes et État par des échanges réguliers ;
- Apport du conseil et de l'assistance aux pétitionnaires, aux collectivités et aux maîtres d'œuvre.

Commission Consultative Départementale
de Sécurité et d'Accessibilité

19/02/2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Commission Consultative Départementale
de Sécurité et d'Accessibilité

Eléments de doctrine départementale :

19/02/2019



Largeur des portes des sanitaires **NON ADAPTES** des ERP existants

- la porte du SAS d'accès et une au moins des portes des sanitaires non adaptés (s'il existe plusieurs sanitaires),
 - les portes du SAS d'accès et du sanitaire (s'il existe un seul sanitaire),
- doivent avoir une **largeur de passage utile minimale de 0,77 m.**



Largeur des portes des ERP situés dans un cadre bâti existant

Pour les locaux accessibles pouvant recevoir moins de 100 personnes :

- **toutes les portes simples, y compris les portes battantes,**

→ **largeur minimale de passage utile de 0,77 m**

(si les portes sont composées de plusieurs vantaux, la largeur minimale de passage utile du vantail couramment utilisé est de 0,77 m.)



Largeur des portes des ERP lors de leur construction ou de leur création

Pour les locaux accessibles pouvant recevoir moins de 100 personnes,

- **toutes les portes simples, y compris les portes battantes,**

→ **largeur minimale de passage utile de 0,90 m**

(si les portes sont composées de plusieurs vantaux, la largeur minimale du vantail couramment utilisé est de 0,90 m.)



Rampes : pentes admises, pentes acceptées localement

Pour permettre la manœuvre, en autonomie, d'une personne en fauteuil roulant, la pente maximum tolérée peut atteindre :

- 30 % sur une distance maximum de 1 m**
- 22 % sur une distance maximum de 1,50 m**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Atteinte et usage des poignées de portes

Une poignée de porte peut être assimilée à un dispositif de commande manuelle et satisfaire aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 8 décembre 2014 modifié.

Commission Consultative Départementale
de Sécurité et d'Accessibilité

19/02/2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction
départementale
des territoires
du Jura

Commission Consultative Départementale
de Sécurité et d'Accessibilité

Merci de votre attention

19/02/2019